

La direction d'école et le conseil d'élèves : Une relation gagnante!

Une saine collaboration entre la direction d'école et le conseil d'élèves favorise la mise en place d'un conseil d'élèves actif et démocratique.

Pour y arriver, Vox populi propose un outil simple : l'entente de collaboration entre le conseil d'élèves et la direction. Voici donc un modèle basé sur l'expérience de l'équipe de formation Vox populi sur le terrain. Vous pouvez le remplir et l'adapter à votre contexte.

La démarche proposée est en trois étapes :

- La personne responsable du conseil d'élèves s'assoit avec la direction afin de bien comprendre les attentes envers le conseil d'élèves, et cela, avant même de la formation de celui-ci.
- 2. Une fois que la direction a déterminé et inscrit ses attentes dans l'entente de collaboration, la personne responsable peut présenter l'entente au conseil d'élèves pour que les membres proposent à leur tour leurs attentes envers la direction.
- 3. Finalement, quand les deux parties sont à l'aise avec le contenu, il est suggéré de procéder à la signature de l'entente lors d'une rencontre entre la direction, des membres du conseil d'élèves et la personne responsable du conseil.

Dans les pages suivantes, nous vous proposons deux modèles, soit une entente de collaboration suivie d'un document vierge de l'entente. Si vous préférez remplir le document en ligne et l'imprimer par la suite, consultez la version numérique de l'entente de collaboration au www.voxpopuli.quebec, onglet *Boite à outils*.



Entente de collaboration

Il est recommandé que cette entente soit <u>remplie</u> et <u>signée</u>. Son but est de clarifier les attentes respectives et la marge de manœuvre dont dispose le conseil d'élèves et de mettre en place un dialogue positif et durable entre les deux partenaires.

Attentes de la direction

- Que les membres du conseil d'élèves agissent en modèles auprès de leurs camarades, et qu'ils aient conscience qu'ils représentent l'école lorsqu'ils prennent part à des activités en dehors de l'établissement scolaire (ex. : rencontre du conseil municipal, sorties scolaires, etc.).
- Que le conseil d'élèves ne propose pas de changement ou de projets en lien avec la dimension scolaire de l'école (ex. : dispenser d'examens finals les élèves ayant une moyenne de 85 % et plus).
- Que le conseil demande l'autorisation de la direction avant de faire des campagnes de financement, de solliciter des dons auprès d'autres organismes ou de demander de l'aide des parents.
- Que les membres du conseil d'élèves avertissent immédiatement la direction lorsqu'ils sont témoins d'intimidation, que cela se fasse à l'école, sur le chemin vers la maison ou en ligne.
- Que les élèves élus comme représentants maintiennent leur engagement tout au long de l'année, qu'ils soient assidus et présents à toutes les rencontres, sauf en cas de force majeure.

Attentes du conseil d'élèves

- Que la direction nous laisse proposer des projets en lien avec la garde-robe scolaire (journée sans uniforme, création d'un coton ouaté pour la garde-robe, etc.).
- Que la direction nous permette de faire une fois par cycle une tournée des classes par niveau, en début de cours, pour faire des annonces.
- Qu'en cas de refus d'un projet, la direction prenne le temps de nous expliquer les raisons du refus.
- Qu'un membre de la direction accepte de rencontrer le conseil d'élèves afin de faire le suivi des différents dossiers (ex. : une fois par mois).
- Que la direction nous permette de nous absenter occasionnellement de nos cours pour l'organisation de projets. Une entente particulière sera prise en fonction de chaque projet.

Que la direction nous permette d'utiliser le local 123 (actuellement inutilisé) pour que le conseil d'élèves puisse s'y réunir).



En signant ce document, les partenaires acceptent de respecter les attentes inscrites ci-dessus et s'engagent à agir en toute bonne foi tout au long de l'année scolaire.

Gina Soucy	Bastien De La Garve
La direction	Personne responsable du conseil d'élèves

Les membres du conseil d'élèves

Oussama Díop	Clémentine Dugas
Xizo Chen	Marco Vítelli
Gulie Fremblay	Aminah Saleh
Lucie Bibeau	Steven Robitaille

Une copie de cette entente sera remise au conseil d'élèves ainsi qu'à leur responsable. La direction conserve l'original.



Entente de collaboration

Il est recommandé que cette entente soit <u>remplie</u> et <u>signée</u>. Son but est de clarifier les attentes respectives et la marge de manœuvre dont disposera le conseil d'élèves et de mettre en place un dialogue positif et durable entre les deux partenaires.

Attentes de la direction	Attentes du conseil d'élèves

Si vous désirez remplir le document en version numérique et l'imprimer par la suite, consultez le site Internet de Vox populi au www.voxpopuli.quebec, onglet *Boite à outils*.



En signant ce document, les partenaires acceptent de se conformer aux attentes inscrites ci-dessus et s'engagent à agir en toute bonne foi tout au long de l'année scolaire.

La direction		Responsable du conseil d'élèves
Les membres du conseil d'élèves		

Une copie de cette entente sera remise au conseil d'élèves ainsi qu'à leur responsable. La direction conserve l'original.